

Communauté d'agglomération du bassin de Thau

Compte-rendu de la Commission de suivi de site de l'Usine de Valorisation Énergétique de Sète Jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au siège de Thau agglo

Etaient présents :

Monsieur NUCHO, Sous-Préfet, Préfecture de l'Hérault
Madame OUAHAB, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault
Monsieur DAGHMOUS, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault
Monsieur REYNAUD, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault
Madame RICOUX, Agence Régionale de la Santé, Délégation Territoriale 34
Madame BAUDET, Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan
Madame FERRIERES, Association de Protection de l'Aire du Muscat
Monsieur LABIT, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, CABT
Monsieur NAUDIN, conseiller communautaire, représentant de Thau agglo à la CSS
Madame DAMBIELLE-MOSLER, conseillère municipale, représentante de Sète à la CSS
Monsieur GABAS, directeur secteur Aude-Hérault, SETOM-Véolia
Monsieur DEQUIER, directeur de l'UVE de Sète, SETOM
Madame SAINT-DENIS, éco-toxicologue, BIO-TOX
Monsieur COTTOUR, directeur général adjoint pôle cadre de vie, CABT
Monsieur DAVAL, ingénieur traitement, service déchets, CABT
Monsieur VOINOT, chef du service déchets, CABT

Point sur l'absence de l'association ARZF

L'association ARZF n'a pas pu participer à la CSS du 8 juin 2017.

Elle précise les raisons de son absence dans un courrier daté du 7 juillet 2017 et transmis à la préfecture de l'Hérault.

Afin de garantir la fidélité des termes utilisés par l'association ARZF, ce courrier a été annexé au présent compte rendu (Annexe 4).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Bilan d'exploitation 2016 de l'UVE,
2. Surveillance dans l'environnement,
3. Questions diverses et réponses aux questions écrites.

M. Nucho ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Présentation du bilan d'exploitation 2016 de l'UVE

Intervention de M. Déquier, SETOM

Présentation du document joint au compte-rendu : « Unité de Valorisation Énergétique de Thau agglomération - données d'exploitation 2016 ».

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

Constate-t-on une évolution sur les mâchefers, concomitamment au développement du tri sélectif ?

Réponse de M. Déquier (SETOM) :

Les quantités de ferraille récupérées sur mâchefers sont légèrement moindres en effet en 2016 par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, il demeure une teneur élevée en plomb dans les mâchefers.

Question de Mme Ricoux (ARS) :

Combien de temps a duré le by-pass du traitement de fumées, suite à la coupure EDF en octobre ?

Réponse de M. Déquier (SETOM) :

Sa durée a été de l'ordre de 35 minutes.

Question de M. Naudin (Elu de la CABT) :

Pour se prémunir des effets d'une coupure EDF, peut-on envisager l'utilisation d'un groupe électrogène ?

Réponse de M. Gabas (SETOM) :

La plupart des coupures EDF sont de faible durée, inférieure au délai de démarrage d'un groupe électrogène. Même avec un groupe électrogène, les effets d'une micro-coupure demeureraient donc.

Complément de M. Cottour (CABT) :

La CABT s'était rapprochée d'EDF pour demander à ce que le site soit classé comme prioritaire afin d'éviter au maximum les micro-coupures de courant. Cette démarche n'a pas abouti, EDF préférant réserver cette disposition pour des sites très sensibles comme les hôpitaux par exemple.

Complément de M. Reynaud (DREAL) :

Un contrôle inopiné ainsi qu'une inspection DREAL sont réalisés chaque année. La dernière inspection n'a montré aucune non-conformité majeure de l'usine quant à son fonctionnement.

Complément de M. Gabas (SETOM) :

L'UVE est l'objet d'une quadruple certification AFNOR : ISO 9001, 14 001, 18 001, 50 001. Cela, en plus d'une disponibilité élevée de l'usine, grâce à un entretien préventif poussé, démontre la rigueur et le soin déployés dans la gestion de l'UVE.

2. Surveillance dans l'environnement

Intervention de Mme Saint-Denis, BIO-TOX

Présentation du document joint au compte-rendu : « Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglomération - mesures juillet/sept. 2016 »

Question de Mme Ricoux (ARS) :

En diapositive 3 du document, quid de la ventilation des 64% restants d'émission de dioxine : quels sont ces autres émetteurs et en quelles proportions ?

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

Après contact pris avec Air Languedoc-Roussillon, il s'avère que pour les dioxines et furanes, les secteurs contributeurs des émissions sur le bassin de Thau en 2012 sont : résidentiel & tertiaire 36%, transports 28%, industrie & traitement des déchets 20%, et production et distribution d'énergie (dont l'incinérateur) 11%.

Présentation par Bio-Tox du document joint au compte-rendu « Analyse de métaux et dioxines dans des aiguilles de pin, sols et légumes autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2016 ».

Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :

Quand le lavage est effectué, l'est-il à l'eau du robinet ?

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

Oui. Compte tenu du défaut de lavage en laboratoire, les échantillons seront désormais lavés avant envoi au laboratoire.

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

Pour les légumes dont les seuils de présence métaux sont dépassés, quelles sont les conséquences sanitaires ? Dans le passé, notamment en 2015, des conseils ont été prodigués aux personnes exploitant les jardins cheminots afin qu'ils varient leurs sources d'alimentation.

Réponse de Mme Ricoux (ARS) :

Ces consignes restent d'actualité. Comme le précise M. Naudin, ces personnes ont été informées par courrier de la mairie. Compte tenu du caractère épisodique de la consommation de produits issus des jardins cheminots, et du fait que les fortes teneurs constatées en 2016 résultent d'une erreur d'analyse en laboratoire, cette consommation n'induit pas de risque pour la santé. Les chiffres 2015 et 2014 n'étaient pas inquiétants. L'ARS va écrire un nouveau courrier à destination du Maire pour sensibiliser à nouveau les usagers des jardins cheminots.

Question de Mme Dambielle-Mosler (élue de Sète) :

La mairie de Sète a attribué des jardins à des administrés à proximité de l'Île de Thau. Le suivi environnemental peut-il inclure ceux-ci ?

Réponse de M. Nucho, Sous-Préfet :

Les jardins voisins de l'Île de Thau ne sont pas situés dans le périmètre de surveillance de l'UVE. En revanche, il est loisible à la commune, si elle le souhaite, d'effectuer des prélèvements et analyses dans le cadre des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique.

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

Comment expliquer le pic de dioxines au point 2, pour les aiguilles de pin ?

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

En l'espèce, nous restons très en-deçà de la valeur de 100 pg TEQ/gMS correspondant à des sites pollués, cette valeur reste donc à relativiser. Le point 2 n'étant pas situé en zone d'impact potentiel maximal de l'UVE, il s'agit donc d'une source ponctuelle.

Question de Mme Ferrières (APAM) :

L'eau de mer et les coquillages sont-ils surveillés ?

Réponse de M. Nucho :

Il existe des études spécifiques de l'Ifremer sur le suivi de la qualité de l'eau de mer. Les coquillages sont quant à eux très surveillés : un suivi hebdomadaire sur les paramètres microbiologiques,

phytosanitaires et neurovirus notamment, déclenche une cellule de crise en cas de teneur en zone rouge, avec décision de fermeture le cas échéant. Cela est arrivé 3 fois en 2016-2017.

Complément de l'ARS :

Des analyses ponctuelles de métaux sont menées par l'Ifremer.

Question de Mme Ferrières (APAM) :

On cite la Mobil à Frontignan, ou l'UVE à Sète, mais est ce que des polluants peuvent provenir d'autres sources, et peut-on déterminer ou identifier ces dernières ?

Réponse de M. Nucho :

Cela est très difficile de déterminer, en particulier dans le cas de zone industrielle passée comme à Frontignan. L'important est de ne pas dépasser les seuils admissibles pour la santé publique. Dans le cas présent, les résultats sont satisfaisants hormis le paramètre plomb sur 2 jardins, quoique lié à la méthodologie utilisée pour les analyses en laboratoire. Dans un lieu où se trouve une multiplicité d'acteurs, il n'est pas possible de déterminer une source précise. Il convient de s'intéresser au cumul des pollutions existantes et de s'assurer que cela ne constitue pas une menace pour la santé publique.

Complément de M. Cottour (CABT) :

Certains terrains ont été remaniés avec des sols dont on ignore l'origine.

Complément de M. Reynaud (DREAL) :

Les seuils de détection sont plus bas aujourd'hui que par le passé.

Question de Mme Ferrières (APAM) :

A part cette Commission de Suivi de Site, en existe-t-il d'autres ?

Réponse de M. Nucho :

Il existe des CSS pour tous les sites Seveso, et en fonction de l'activité des sites considérés : les installations de stockage de déchets non dangereux et les incinérateurs notamment sont l'objet de CSS.

Question de Mme Ferrières (APAM) :

Quid des odeurs d'huile rance ressenties en zone portuaire ?

Réponse de M. Nucho :

Air Languedoc-Roussillon fait des contrôles réguliers. Il existe en outre désormais un réseau de nez pour identifier les odeurs.

Après s'être assuré qu'il ne restait aucune question écrite ou orale en suspens, M. Nucho clôture la séance en remerciant les participants.

Montpellier, le **25 AOUT 2017**

Le Président de la Commission de suivi de site
Le Secrétaire Général Adjoint,

Philippe NUCHO

Communauté d'agglomération du bassin de Thau

ANNEXES

Annexe 1 : « Unité de Valorisation Energétique de Sète données d'exploitation 2016 »

Annexe 2 : « Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglo – mesures juillet/sept. 2016 ».

Annexe 3 : « Analyse de métaux et dioxines dans des aiguilles de pin, sols et légumes autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2016 ».

Annexe 4 : Courrier post-CSS de l'association ARZF 34 du 7 juillet 2017 précisant les conditions de son absence à la CSS du 8 juin 2017

